

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/11/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/12/2012

Délibération n° D-2012-514

Action de solidarité à destination des peuples autochtones
d'Amazonie dans leur lutte contre la déforestation - attribution
d'un don de 5000 euros

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Patrick DELAUNAY

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Nicole GRAVAT, ayant donné pouvoir à Madame Virginie LEONARD, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD

Direction de Projet Agenda 21

Action de solidarité à destination des peuples autochtones d'Amazonie dans leur lutte contre la déforestation - attribution d'un don de 5000 euros

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Alors que le réchauffement climatique s'accélère, la protection des forêts tropicales, « poumons de la Terre », est un enjeu majeur de nos sociétés. Toutes les 4 secondes, l'équivalent d'un terrain de football disparaît en Amazonie.

La forêt amazonienne, particulièrement dans sa partie brésilienne (63% de la superficie totale) est celle qui est victime de la plus grande déforestation annuelle de la planète. Or, c'est l'une de ses principales sources d'oxygène, un vivier de la biodiversité, en particulier pour de nombreuses espèces utilisées dans la pharmacopée. Elle participe également activement à la régulation de son climat et absorbe une grande quantité de nos émissions de CO₂.

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 16 décembre 2011, approuvant la Stratégie niortaise de développement durable (SNDD) ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 mai 2012, approuvant la le plan d'actions 2012-2015 de son agenda 21 pour mettre en oeuvre la stratégie niortaise de développement durable et notamment l'orientation 5 « favoriser l'ouverture et la coopération » ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Niort de générer un développement équitable, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal mais également de contribuer à la capacité des peuples à répondre à leurs besoins ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Niort à soutenir les peuples autochtones, et plus particulièrement ceux d'Amazonie, représentés par le cacique Raoni Metuktire, dans leur combat international contre la déforestation pour préserver leurs droits territoriaux, leur patrimoine, leurs savoirs culturels ainsi que leurs ressources vivrières ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au conseil municipal de vouloir décider de :

- l'attribution d'un don de 5 000 € au titre de la solidarité envers la population autochtone d'Amazonie ;
- verser ce don à Instituto Raoni.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD